

Règlement du St Mart'trail

Organisé par l'association le Saint Mart'trail

Dimanche 8 Septembre 2019 à Saint Martin la Sauveté

La journée se déroulera avec au programme, 2 courses nature chronométrées de 9km et 18 km, ainsi que 2 courses enfants, non chronométrées et non classées, ces dernières seront encadrées par des adultes.

1. PARTICIPATION

Les courses adultes sont ouvertes à partir de la catégorie Cadet (nés en 2003 et avant) sous réserve du respect : des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA applicables au 1^{er} novembre 2016 et des dispositions du présent règlement.

2. INSCRIPTIONS

Les coureurs veilleront à fournir un dossier complet soit :

- En ligne sur www.logicourse.fr jusqu'au 6 septembre 2019 à 23h59.
- Par courrier à envoyer avant le 5 septembre 2019 à Mr FOREST Pierrick, Lieu-dit Coussé, 42260 St Martin la Sauveté (Bulletin d'inscription à télécharger sur notre page facebook <https://www.facebook.com/Le-Saint-MartTrail-1917023948542033/>)
- Inscriptions sur place le dimanche 8 septembre 2019 de 7h00 à 9h00 à la salle de l'ERA à St Martin la Sauveté.

<u>Tarifs</u>	<u>9 km</u>	<u>16 km</u>	<u>Courses enfants</u>
Inscriptions préalables (Internet/papier)	9 €	13 €	SO
Inscriptions sur place	12 €	16 €	1€

Chèques à libeller à l'ordre de : Le Saint Mart'trail.

Avertissement : Seuls les coureurs ayant produit un dossier d'inscription strictement conforme se verront remettre un dossard.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

3. CERTIFICAT MEDICAL

La validation de l'inscription est conditionnée par la présentation :

1. D'une photocopie (non restituée) soit : d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un Pass'Running en cours de validité délivrés par la FFA pour la saison en cours, d'une licence en cours de validité délivrée par une Fédération sportive agréée

Ou

2. D'un certificat médical de moins d'un an spécifiant la **non contre-indication de la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.**

Un exemple de certificat médical est téléchargeable et imprimable sur la page facebook : <https://www.facebook.com/Le-Saint-MartTrail-1917023948542033/>.

L'attention des participants est attirée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.

4. RETRAIT DES DOSSARDS ET DES PUCES

Samedi 7 septembre 2019, salle de l'ERA à St Martin la Sauveté de 16h00 à 18h00

Dimanche 8 septembre 2019, salle de l'ERA à St Martin la Sauveté de 7h00 à 9h00

5. ORGANISATION DES COURSES

- HORAIRES : Départ des courses chronométrées 9km et 18 km à 9h30. Les courses enfants, partiront à 9h45 et 10h00, l'heure exacte du départ des courses enfants pourra varier en fonction de l'organisation de la journée.
- SECURITE-CIRCULATION : Des signaleurs seront présents aux différentes intersections du parcours afin de garantir les traversées de routes. Le circuit ne sera pas totalement fermé à la circulation. Les coureurs devront respecter le code de la route et s'imposer les mesures de sécurité élémentaires selon les conditions de courses (météo, circulation).
- DEPART : Les coureurs devront être dans la zone 10 minutes avant le départ. La zone d'échauffement se situera à l'arrière de la salle de l'ERA
- RAVITAILLEMENTS :
 - o Pour la 9 km à mi-course et à l'arrivée.
 - o Pour la 18km deux ravitaillements seront installés sur le parcours et un à l'arrivée.
- SANITAIRES : À disposition dans la salle de l'ERA de St Martin la Sauveté.
- ESPACE MEDICAL : Un poste de secours sera prévu dans la zone de départ/arrivée avec la présence de sauveteurs de l'Ordre de Malte. En cas d'abandon, pour éviter le déclenchement de secours et des recherches inutiles, il est impératif de le signaler à un poste de ravitaillement ou à un contrôleur et de restituer sa puce à l'organisation.
- ASSURANCE : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es). Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité civile souscrite auprès de SMACL Assurances. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance, Individuelle Accident, liée à leur licence. Chaque participant non licencié est invité à s'assurer personnellement.

- CHRONOMETRAGE – CLASSEMENT :
 - Le chronométrage est effectué par puces électroniques. En cas de perte de puce, le classement ne pourra être effectué.
 - En cas d'abandon la puce devra être ramenée à la salle de l'ERA le jour même jusqu'à 13H ou renvoyé à la société Logicourse.
 - Les classements seront affichés au fur et à mesure de leur édition et de leur validation sur un panneau situé proche de l'arrivée dans la salle de l'ERA. Ils figureront également sur le site www.logicourse.fr. Il sera établi un classement individuel par catégories
 - Il sera remis à chaque au moment du retrait du dossard une puce à accrocher aux lacets des chaussures. Ces puces doivent IMPERATIVEMENT être RENDUES à l'organisation à l'issue des parcours. Toute puce non rendue ou détériorée sera facturée 5€. En cas d'abandon, il vous est demandé de RAPPORTER votre dossard ainsi que sa puce auprès du poste INFORMATIQUE situé près de la ligne d'arrivée.
 - **Attention** : arrêt du chronométrage et fermeture des parcours à 12h30. Le coureur n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée à cette barrière horaire se verra retirer sa puce et ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation. (Ceci dans le but de libérer les postes médicaux et de bénévoles).
- RECOMPENSES :
 - Un lot sera remis aux trois premiers coureurs et coureuses du classement Scratch.
 - Pas de cumul dans l'attribution des lots. Les podiums auront lieu la salle de l'ERA, à Saint Martin la Sauveté, dès la fin des épreuves.
 - Un trophée spécial sera remis au meilleur coureur local.
 - Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses
- NOMBRE DE PARTICIPANTS :
 - Les organisateurs limitent à 500 le nombre de participants maximum sur l'ensemble des 2 courses chronométrées.
- COURSE ENFANTS :
 - Les courses enfant seront réalisées sur le terrain derrière la salle ERA de St Martin la Sauveté.
 - Une première course pour les enfants nés entre 2012 et 2014 et une seconde pour les enfants nés entre 2009 et 2011.
 - Bien que conseillé, le certificat médical pour les courses enfant n'est pas obligatoire.
 - Chaque course sera encadrée par des adultes avec notamment la mise en place d' « adultes coureurs », permettant de « canaliser » les jeunes coureurs, avec interdiction de dépasser ces adultes.
 - Les courses enfants ne seront pas source de compétition et aucun classement ne sera établi. Un lot sera remis à chaque participant. L'inscription se fera directement sur place pour la somme de l'euro symbolique (1€)

6. DROIT A L'IMAGE

La participation à au Saint Mart'trail, vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos prises par les organisateurs au cours de la manifestation, le 8 septembre 2019.

7. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Chaque organisateur, société de Chronométrie, s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui est applicable. Tout particulièrement et sans que ce soit limitatif, chaque organisateur s'engage à informer les participants à sa compétition que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA. Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme. L'organisateur s'engage également à informer les personnes concernées de leur droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

8. PERTE OU VOL

En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus responsables.

9. MODIFICATION/ANNULATION

L'organisation se réserve le droit, en cas d'évènement climatique ou tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

10. ENGAGEMENT CONTACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.